

COM(2025) 645 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 30 octobre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 30 octobre 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Recommandation de DÉCISION DU CONSEIL autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord entre l'Union européenne et l'Ukraine établissant les règles régissant la participation de l'Ukraine à la composante GOVSATCOM du programme spatial de l'Union et au programme de l'Union pour une connectivité sécurisée

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes